

PREFECTURE DU LOIRET
DIRECTION DES MOYENS, DE LA LOGISTIQUE
ET DES MUTUALISATIONS
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES,
DE LA FORMATION ET DE L'ACTION SOCIALE

ARRÊTÉ
modifiant l'arrêté portant composition du comité technique
de la préfecture du Loiret

Le Préfet de la Région Centre
Préfet du Loiret
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2014 fixant le nombre de représentants du personnel au comité technique de la préfecture du Loiret ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 visant à désigner les représentants du personnel appelés à siéger au comité technique de la préfecture du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2014 portant composition du comité technique de la préfecture du Loiret ;

Vu la demande de la secrétaire de la section locale C.F.D.T. Interco en date du 25 septembre 2015 tendant à obtenir la désignation de deux nouveaux membres suppléants suite à la mutation de deux représentant du personnel ;

Sur la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1 : l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2014 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

« Article 2 : Sont désignés en qualité de représentants du personnel au Comité Technique de la Préfecture du Loiret :

En qualité de titulaires :

- Mme Eliane BARTHELEMY (INTERCO-CFDT)
- M. Jean-Philippe GOIN (INTERCO-CFDT)
- Mme Marie-Christine NIETO-LAVENTURE (INTERCO-CFDT)
- Mme Corinne GATE (INTERCO-CFDT)
- Mme Jacqueline SEPEROUMAL (INTERCO-CFDT)
- **Mme Corinne HOUDIARD (INTERCO-CFDT)**

En qualité de suppléants :

- Mme Isabelle PINON (INTERCO-CFDT)
- Mme Marie-Pascale ROULLEAU (INTERCO-CFDT)
- Mme Adeline MICHAUD (INTERCO-CFDT)
- **Mme Florence COCHEREAU (INTERCO-CFDT)**
- **Mme Françoise PELLETIER (INTERCO-CFDT)**
- **Mme Alexandra STEPLER (INTERCO-CFDT)**

Article 2 : Le reste sans changement.

Article 3 : le Secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 30 septembre 2015

Pour le préfet

et par délégation,

Le secrétaire général,

Signé : Hervé JONATHAN